Rapport Investissement Responsable

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT

Apivia Macif Mutuelle

MNFCT par Macif

2021

Rapport établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

Sommaire

Édito 03

01 Gouvernance et stratégie d'investissement 07

1.1. Principales activités des entités
1.2. Structures de gouvernance
1.3. Intégration des enjeux RSE à la gouvernance
1.4. Répartition des actifs financiers
1.5. Démarche d'investisseurs responsables
1.6. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG
1.7. Efforts d'information des parties prenantes concernant les impacts ESG des investissements
1.8. Adhésions

02 Gestion des risques et opportunités liées aux facteurs ESG 19

2.1. Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de durabilité et risques ESG
2.2. Dispositif de gestion des risques
2.3. Perspectives

03 Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité 31

3.1. Alignement à l'Accord de Paris
3.2. Alignement aux enjeux de biodiversité
3.3. Perspectives

04 Annexes méthodologiques 39

05 Lexique 51

06 Principaux indicateurs de performance par entité 55

Retrouvez l'ensemble des informations financières sur notre site **www.macif.fr**

Édito

Les crises sanitaires, économiques, sociales et géopolitiques majeures que nous traversons ne peuvent occulter l'urgence climatique.

Plus que jamais nous devons redoubler d'efforts pour relever le défi environnemental et atteindre notamment la nécessaire neutralité carbone dès le milieu du 21ème siècle, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Pour ce faire, nous avons lancé en 2021 un chantier sur notre portefeuille afin **d'avoir une mesure plus complète de notre empreinte carbone**. Celle-ci est un indicateur essentiel à l'élaboration d'une trajectoire de nos investissements pour **atteindre des émissions nettes de gaz à effet de serre pour notre portefeuille nulles au plus tard en 2050**.

Investisseur de long terme, nous sommes confrontés aujourd'hui à de nouveaux défis sociétaux et environnementaux majeurs qui dépassent nos frontières. Pour y répondre, notre politique d'investissement est fondée sur la prise en compte des critères extra-financiers de préservation de l'environnement, de progrès social et de bonne gouvernance.

Concilier **performance financière et mise en œuvre de nos valeurs mutualistes, dialoguer plutôt qu'exclure sont les lignes directrices qui guident nos choix d'investissement** au quotidien depuis plus de 20 ans.

Dans le cadre d'une démarche « climat-biodiversité », **Aéma Groupe** se construit en tant que **moteur d'une transition climatique, agissant pour la biodiversité**, tout en assurant **une justice sociale**. Nous nous sommes mis en ordre de marche pour mettre en œuvre les principes européens en faveur de la finance durable.

Sabine Castellan-Poquet
Directrice des Investissements - Aéma Groupe

Aéma Groupe, un groupe mutualiste de référence en France

Le groupe Aéma Groupe est né en janvier 2021 du rapprochement entre les groupes Aésio et Macif qui ont décidé d'unir leurs marques, leurs métiers et leurs expertises pour devenir le groupe mutualiste de référence en France. Il porte l'expression d'une ambition partagée autour d'un idéal d'utilité sociale et de valeurs humanistes visant à proposer une protection complète et accessible à tous les Français. Fédérateur et ouvert, le groupe puise sa force dans la complémentarité de ses métiers, de ses marques et de ses réseaux.

Avec l'intégration d'Aviva France (devenue Abeille Assurances) en septembre 2021, le groupe Aéma Groupe est devenu, en moins d'un an, **un acteur majeur de la protection en France. Il se place au cinquième rang des acteurs de l'assurance** et renforce ses positions sur l'ensemble des métiers de la protection pour accompagner au mieux sa communauté de **11 millions d'assurés** (particuliers, professionnels, indépendants, entreprises).

Résolument mutualiste, le groupe Aéma Groupe imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de son modèle. Face à l'ampleur des risques sanitaires, sociaux et environnementaux, l'assurance est plus que jamais sollicitée. Dans ce contexte, le groupe constitue aujourd'hui un acteur de poids du débat public sur les questions de protection des biens et des personnes et dispose de plus de moyens et de force pour innover au service de ses assurés et ainsi construire la protection de demain. Le groupe Aéma Groupe rassemble **18 000 collaborateurs et plus de 1 800 délégués (représentants élus)** répartis sur le territoire français.

STRUCTURE DU GROUPE ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Les missions d'entreprise-mère du groupe Aéma Groupe sont exercées par Aéma Groupe, société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) régie par le Code des assurances, qui dispose de pouvoirs de contrôle et a pour mission :

- De veiller à la pérennité et au développement des entreprises affiliées et de leurs filiales ;
- D'exercer une influence dominante en coordonnant les décisions, y compris financières, de ses affiliées.

Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées.

Les principales activités du groupe Aéma Groupe s'articulent comme suit :

→ **L'Union Mutualiste de Groupe (UMG) Aésio Macif**, affiliée à Aéma Groupe, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités Santé / Prévoyance des mutuelles qui lui sont affiliées.

Elle regroupe les mutuelles suivantes : Apivia Macif Mutuelle, la Mutuelle Nationale des Personnels Air France, Nuoma (ex-IBaMéo) et Aésio mutuelle.

→ **La Mutuelle d'Assurance des Commerçants et Industriels de France (Macif) est une Société d'assurance Mutuelle (SAM),** également affiliée à Aéma Groupe, est en charge :

- Du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités d'Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD) produites par Macif SAM et de Finance Épargne produites par Mutavie ;
- Du pilotage de l'ensemble de la distribution sous la marque Macif. Macifilia et Thémis, sociétés anonymes filiales de Macif SAM, sont toutes deux également en charge des activités d'IARD sur leur périmètre.

→ **Abeille Assurances**, est en charge du pilotage et des performances des activités de Santé / Prévoyance, d'IARD et de Finance Épargne de ses propres filiales, sous le contrôle de ses actionnaires, Macif SAM, Aésio mutuelle et Apivia Macif Mutuelle, et de la tête de groupe prudentiel, Aéma Groupe.

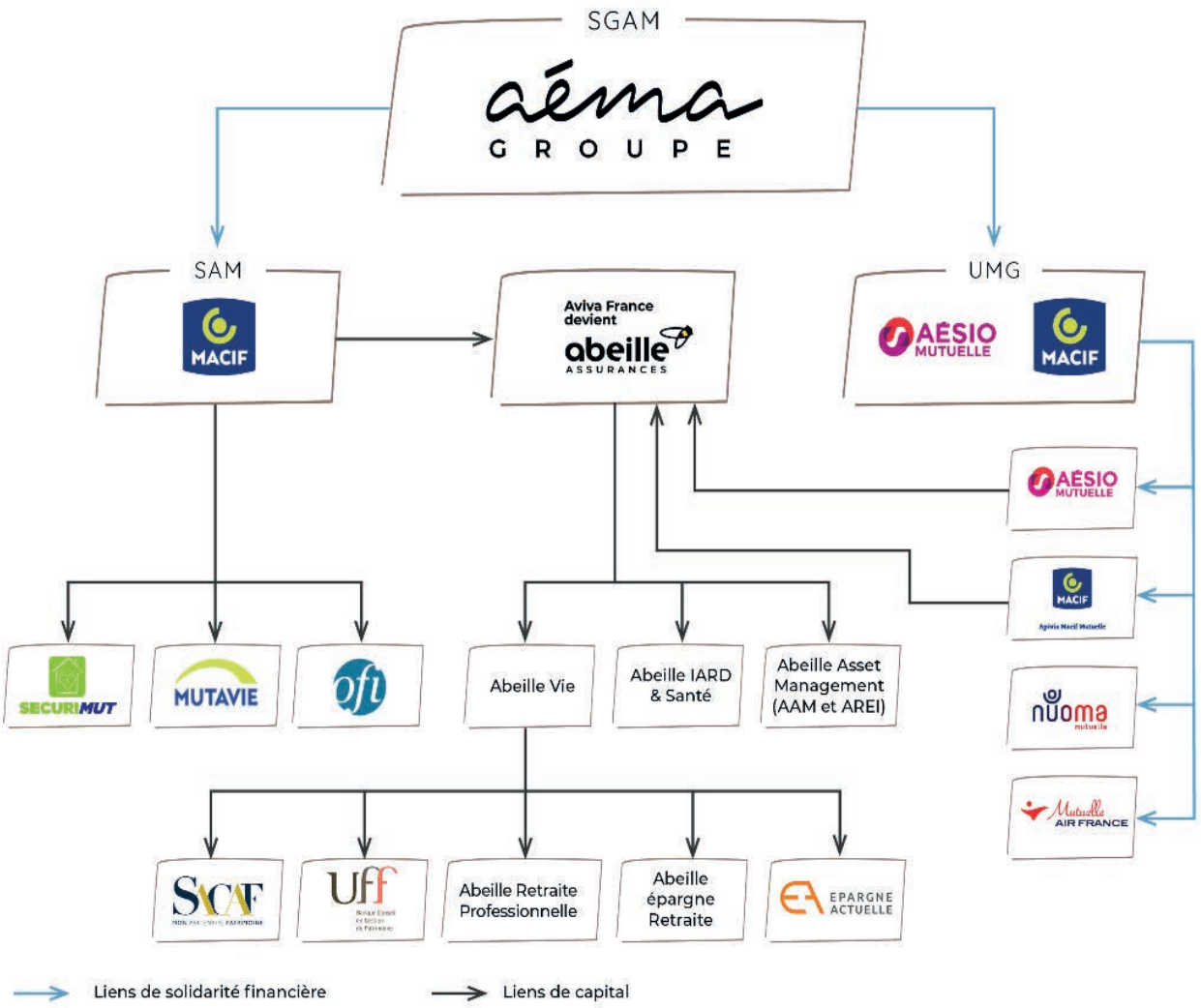

Ce rapport porte sur la stratégie et les activités d'investissements responsables d'Apivia Macif Mutuelle et de la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (la MNFCT), deux entités de l'UMG Aésio-Macif (ci-après « les Entités »).
Depuis le 1er janvier 2020, la substitution de la MNFCT par Apivia Macif Mutuelle est entrée en vigueur sur l'ensemble du périmètre des activités assurantielles de la MNFCT.

Gouvernance et stratégie d'investissement

1.1. Principales activités des entités 8

1.2. Structures de gouvernance 9

1.3. Intégration des enjeux RSE à la gouvernance 10

1.4. Répartition des actifs financiers 11

1.5. Démarche d'investisseurs responsables 12

1.6. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG 17

1.7. Efforts d'information des parties prenantes concernant les impacts ESG des investissements 17

1.8. Adhésions 17

Ce document présente la stratégie d'investissement responsable d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT, son déploiement opérationnel et les principaux résultats de cette démarche.

1.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS DES ENTITÉS

Cette section présente les principales activités d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT, (ci-après « les Entités »), faisant l'objet du présent rapport.

→ Apivia Macif Mutuelle

Apivia Macif Mutuelle est issue de la fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité, effective depuis le 27 novembre 2020.

Apivia Macif Mutuelle porte l'ambition d'accompagner ses adhérents à chaque étape de leur vie, en leur offrant des solutions globales d'assurance et de services innovants répondant à leurs besoins, et de défendre les valeurs mutualistes en matière d'accès aux soins au plus grand nombre et de lutte contre le renoncement aux soins et de prévention. Forte d'environ 1 200 salariés, Apivia Macif Mutuelle compte désormais près de 1,5 million d'adhérents, assure la protection de 1,1 million de personnes en Santé, et accompagne 12 000 entreprises.

→ Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des collectivités Territoriales (la MNFCT)

La MNFCT assure 55 000 personnes. Depuis le 1er janvier 2020, la substitution des activités de la MNFCT par Apivia Macif Mutuelle est entrée en vigueur sur l'ensemble des activités de la MNFCT.

La suite de ce chapitre se concentre sur les structures de gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle et d'Aéma Groupe, ainsi que sur la façon dont les sujets de RSE y sont intégrés.

Apivia Macif Mutuelle

APIVIA MACIF MUTUELLE ET SON ÉCO-SYSTÈME

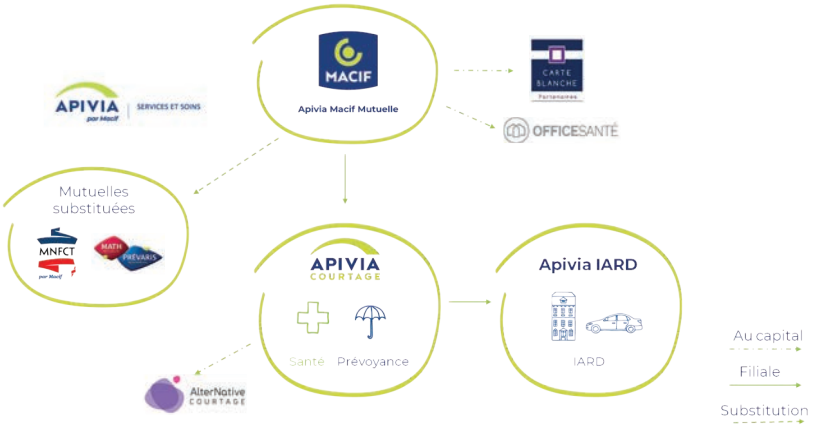

1.2. STRUCTURES DE GOUVERNANCE

→ Structure de gouvernance d'Aéma Groupe

Aéma Groupe est administré par un conseil d'administration qui se compose au 31 décembre 2021 de :

- Vingt-cinq administrateurs. Ils sont élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par chaque entité affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- Trois administrateurs représentant les salariés, désignés par une instance intersyndicale.

Au 31 décembre 2021, 40 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Aéma Groupe exerce réglementairement une influence dominante sur les entités du groupe en ce compris les entités affiliées et sous-affiliées. Dans ce cadre, le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques et s'assure de leur mise en œuvre. Il veille à la cohérence de la stratégie des entreprises affiliées à Aéma Groupe avec les orientations stratégiques du groupe, y compris dans le domaine financier, et dispose à cet égard de pouvoirs de contrôle et de sanction.

→ Structure de gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle

Apivia Macif Mutuelle a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration. La mutuelle est administrée par un conseil d'administration composé au 31 décembre 2021 de :

- Vingt quatre administrateurs élus pour six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale ;
- Deux représentants des salariés.

Au 31 décembre 2021, plus de 58 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

La gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie d'Aéma Groupe et d'en contrôler la bonne application.

La bonne gouvernance de la mutuelle repose sur le contrôle de l'organisation des instances, avec :

- Une équipe dédiée de juristes statutaires au sein de la direction de la vie institutionnelle ;
- Une analyse croisée avec la direction juridique d'Aéma Groupe ;
- Des échanges nourris avec la direction de la vie institutionnelle d'Aéma Groupe ;
- L'appui sur les services compétents au sein d'Aéma Groupe et de la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française).

Par ailleurs, Apivia Macif Mutuelle dispose de neuf commissions rattachées à son conseil d'administration. Ces commissions n'ont pas de rôle décisionnaire mais elles sont force de proposition et suivent la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration sur des domaines dans lesquels les élus sont par nature impliqués.

Une présentation détaillée des organes de gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle est disponible dans son rapport d'activité 2021 (www.macif.fr).

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT délèguent la gestion financière de leurs actifs mobiliers et immobiliers au Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Aéma Finance, en charge notamment de contractualiser des mandats de gestion avec les gestionnaires de placements financiers.

aéma FINANCE | GESTION FINANCIÈRE

La gestion des actifs mobiliers est confiée à OFI *Asset Management* (AM), celle des actifs immobiliers est confiée à Aéma Reim.

ofi Asset Management

aéma REIM | INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

L'importance attachée aux considérations sociales et environnementales lors des prises de décisions en matière d'investissements fait écho aux valeurs et principes portés par Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT.

1.3. INTÉGRATION DES ENJEUX RSE À LA GOUVERNANCE

→ Intégration des enjeux RSE à la gouvernance d'Aéma Groupe

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe s'appuie pour prendre des décisions, en conformité avec sa charte de gouvernance et son règlement intérieur, sur les travaux de son bureau, du comité exécutif, des comités spécialisés et des commissions politiques « Influence, *lobbying* & affaires publiques » et **« Engagements, rôle des élus dans le cycle des affaires et Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) » du groupe**.

Cette dernière est chargée d'élaborer la réflexion stratégique sur les sujets de l'engagement, du rôle des élus dans le cycle des affaires et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe, ainsi que de coordonner la mise en œuvre, en lien avec les affiliées et sous le contrôle du conseil d'administration. Afin de répondre à l'ambition mutualiste du groupe, cette commission a la responsabilité de formaliser et coordonner la réflexion autour des feuilles de route des affiliées, avec leurs administrateurs et membres du conseil d'administration d'Aéma Groupe, sur les trois thèmes évoqués ci-dessus. Elle est ainsi chargée de développer l'engagement transversal au groupe, de favoriser l'accompagnement des élus dans le développement économique du groupe et de le soutenir dans la réalisation de son projet mutualiste, en conformité avec sa Raison d'être.

En 2021, Aéma Groupe a mis en place un comité risque climatique, **piloté conjointement par la direction des risques et la direction de la RSE**. Ce comité réunit les directions des investissements, de la transformation, de la gestion des risques, de la stratégie, des alliances et de l'innovation, ainsi que les directions métiers. Il veille à quantifier et à s'assurer de la maîtrise des risques liés au dérèglement climatique et à la perte de la biodiversité.

→ Intégration des enjeux RSE à la gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle

Les adhérents décident des grandes orientations d'Apivia Macif Mutuelle par l'intermédiaire de leurs représentants élus. La gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle est donc organisée pour favoriser la participation des délégués aux décisions relevant de la stratégie RSE.

Ces décisions sont étudiées, débattues et validées par le conseil d'administration. Celui-ci est assisté de différentes commissions dont une commission finance, risques, audit et RSE.

Par ailleurs, un plan triennal fixe les ambitions et une programmation annuelle, avec un accompagnement collectif et individuel pour la formation des administrateurs. La formation des administrateurs sur les sujets de RSE fait partie de cet accompagnement.

ACTIONS 2021

- En 2021, le conseil d'administration d'Apivia Macif Mutuelle s'est réuni à dix reprises avec un taux moyen de présence de 95 %.
- Au sein du conseil d'administration, 78 % des administrateurs ont été sensibilisés aux sujets RSE.
- Des groupes de travail rassemblant les élus ont également été mis en place. L'un d'eux est dédié à la RSE. Il s'est réuni à cinq reprises en 2021.

→ Intégration des critères extra-financiers aux politiques de rémunération

Afin de se doter de bonnes pratiques de gouvernance et dans le cadre des travaux sur la politique de rémunération des dirigeants, le comité des rémunérations d'Aéma Groupe a formalisé des objectifs de performance, parmi lesquels un objectif extra-financier, dont l'atteinte conditionne l'attribution de la part variable de la rémunération du directeur général. **Celui-ci a été atteint en 2021.**
Le directeur général d'Apivia Macif Mutuelle est tenu de contribuer à l'atteinte des objectifs du groupe Aéma Groupe, y compris en matière extra-financière.

1.4. RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS

Ce rapport concerne 80,7 % des actifs en portefeuille au 31 décembre 2021.

Les chiffres sont communiqués en valeur de marché. À fin 2021, l'encours des Entités s'élevait à :

1,5 milliard

Répartition des actifs financiers au 31 décembre 2021

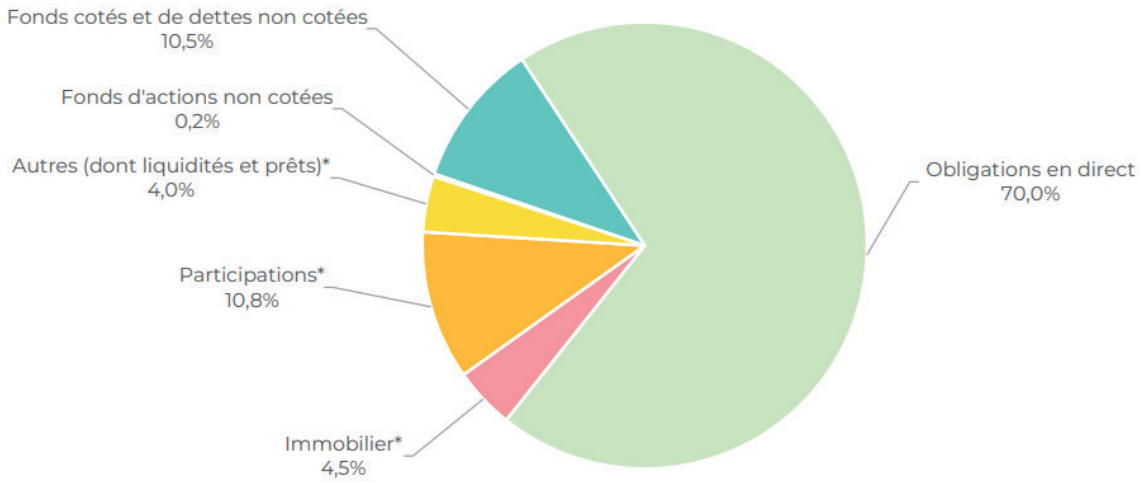

* non pris en compte dans le présent rapport.

En tant qu'entreprises mutualistes, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT ont la responsabilité de concilier le progrès social et économique avec la sauvegarde de l'équilibre naturel et durable de la planète.

1.5. DÉMARCHE D'INVESTISSEURS RESPONSABLES

À travers une gestion responsable de leurs actifs, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT s'engagent à contribuer à l'atteinte de neuf des dix-sept Objectifs du développement Durable (ODD) fixés par l'ONU :

→ Alignement avec les recommandations de la *TCFD*

La *TCFD* (*Task force on Climate-related Financial Disclosures*) est un groupe de travail créé par le *Financial Stability Board** en 2015. Son objectif est de faire des recommandations sur le *reporting* des risques et des opportunités liés au changement climatique, tant dans le secteur financier que dans les secteurs non-financiers à forts impacts sur le climat, afin de concilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.

TCFD TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES

Les recommandations de la *TCFD*, rendues en juin 2017, fixent ainsi les lignes directrices de transparence des entreprises sur la prise en compte des enjeux climatiques.

Tableau de correspondance de ce rapport avec les recommandations de la *TCFD*

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques	Résultats
Structures de gouvernance (Partie I) Intégration des enjeux RSE à la gouvernance (Partie I)	Démarche d'investisseurs responsables (Partie I)	Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG (Partie II)	Alignement à l'Accord de Paris (Partie III)

→ Stratégie Climat

En 2015, l'Accord de Paris a fixé trois objectifs :

- Réduire de 40 % les émissions de CO_2 d'ici 2030 par rapport à 1990
- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- Limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport à l'ère pré-industrielle

* Cf. lexique chapitre 5

Six ans après la signature de cet accord, si les émissions mondiales de Gaz à Effet de Serre (GES) ont baissé de 5,8 % en 2020 par rapport à 2019, du fait de la crise de la Covid-19, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) anticipe un rebond de 4,8 % pour 2021.

Selon le deuxième volet du 6ème rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (Giec), si les émissions de GES continuent d'augmenter au rythme actuel, le réchauffement planétaire pourrait atteindre 1,5 °C entre 2030 et 2052.

L'objectif à atteindre est désormais une réduction de 50 % des GES au niveau mondial d'ici 2030.

Les experts indiquent que si les températures dépassent les 2 °C de réchauffement, le développement résilient au changement climatique deviendra impossible dans certaines régions du monde.

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT s'engagent à contribuer à l'objectif européen de neutralité carbone d'ici 2050 en actionnant l'ensemble des leviers à leur disposition :

- Une stratégie de sortie du charbon thermique* d'ici 2030 ;
- L'exclusion des émetteurs les plus exposés aux énergies fossiles* non conventionnelles ;
- L'optimisation de l'intensité énergétique et la maîtrise de la trajectoire carbone de leur portefeuille d'actifs.

→ Sortie du charbon

ACTIONS 2021

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT ont renforcé l'ambition de leur stratégie de sortie du charbon.

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT maintiennent l'engagement pris en 2020 de **sortir du charbon thermique au niveau mondial dès 2030** et continuent d'exclure, pour leurs investissements en direct, les entreprises ne respectant pas **les seuils quantitatifs définis par la *Global Coal Exit List* (*GCEL*) de l'ONG *Urgewald***. Afin d'accélérer le désengagement de ce secteur, les seuils d'exclusion ont été rendus plus stricts en 2021.

Sont donc exclus, les émetteurs :

- Qui développent de nouveaux projets impliquant l'utilisation du charbon thermique quelle que soit la taille du projet ;
- Qui réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans des activités de production ou d'exploitation du charbon thermique (ce seuil était de 30 % en 2020) ;
- Dont la production d'électricité à base de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20 %, (contre un seuil de 30 % en 2020) ;
- Dont la capacité de production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes, (contre un seuil de 20 millions de tonnes en 2020) ;
- Dont la puissance installée des centrales au charbon dépasse 5 GW (ce seuil était de 10 GW en 2020).

Toutefois, afin d'encourager les efforts en matière de transition énergétique, les émetteurs concernés pourront être financés :

- S'ils ont pris un engagement, validé par l'initiative *Science-Based Targets** (SBTi), de réduction de leurs émissions de GES, compatible avec un scénario 2 °C ou inférieur. Dans ce cas, un suivi du respect de ces engagements sera réalisé ;
- Si les financements portent sur des obligations vertes.

* Cf. lexique chapitre 5

→ Exclusion des hydrocarbures non conventionnels

Dès 2020, les Entités ont pris l'engagement d'exclure de leurs investissements les émetteurs qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans les **pétroles de schiste et sables bitumineux**, ainsi que ceux qui **initient des projets d'exploitation en zone Arctique.** Cette exclusion couvre l'ensemble des investissements directs d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT.

En effet, tous les pétroles ne se valent pas et il faut distinguer le pétrole conventionnel, dont l'exploitation se fait par simple forage, des gaz et pétroles non conventionnels tels que les pétroles de schiste ou de roche mère, les sables bitumineux et les pétroles lourds, dont les techniques d'extraction par fracturation hydraulique sont beaucoup plus complexes et émettent du méthane, un puissant gaz à effet de serre, responsable de près du quart du réchauffement climatique selon les experts.

De son côté, l'extraction du pétrole et du gaz en Arctique, ou en eaux profondes, si elle ne présente pas en soi de danger immédiat, augmente les risques en raison des conditions extrêmes d'exploitation. Elle pourrait avoir des effets très importants sur la biodiversité et des conséquences irréversibles si un accident tel qu'une marée noire ou une fuite de pétrole, se produisait. **Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT s'engagent à exclure de leurs investissements les émetteurs qui initient des projets dans cette zone.**

(+) D'INFO

En 2022, les Entités ont initié une révision de leurs filtres d'exclusion des émetteurs impliqués dans les pétroles non conventionnels, afin de les rendre plus exigeants. Ce travail est mené en appui sur les définitions retenues par l'ONG *Urgewald*, à travers la *Global Oil and Gaz Exit List* (*GOGEL*). La nouvelle version de la politique d'engagement et d'exclusion sur ce secteur sera publiée en juin 2022.

→ Maîtrise de la trajectoire carbone des portefeuilles d'actifs

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT s'engagent à évaluer annuellement l'intensité carbone de leurs portefeuilles, ainsi que leur impact sur le réchauffement climatique (*Implied Temperature Rise - ITR*), tel que calculé sur la base des données et de la méthodologie de l'agence de notation extra-financière *MSCI*. La méthodologie de calcul de cet indicateur est détaillée au chapitre 4 du présent rapport.

Par ailleurs, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT se sont fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone pour leurs portefeuilles d'investissement à horizon 2050.

Afin de financer la transition énergétique et de réduire l'impact carbone de leurs investissements en direct, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT s'engagent par ailleurs à exclure de leurs portefeuilles d'investissement les émetteurs classés en risque fort selon l'analyse Transition énergétique d'OFI AM.

Les éléments relatifs à la méthodologie d'évaluation du risque de transition énergétique d'OFI AM sont explicités au chapitre 4 de ce rapport.

Investissements stratégiques en faveur de la transition énergétique

En 2019, à travers le *Green Deal*, l'Union européenne s'est fixé l'objectif d'être le premier continent neutre en carbone en 2050. Une ambition reprise par la France et inscrite dès 2019 dans la loi Énergie-Climat.

Si les émissions de CO_2 ont décliné de 9,7 % en Europe en 2020 du fait de la crise sanitaire, l'Agence Européenne de l'Environnement estime qu'au rythme actuel, la réduction des émissions sera de 41 % en 2030, par rapport à 1990. Ce chiffre est bien en-deçà de l'objectif contraignant de 55 % fixé par l'Union européenne et compromet l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Pour atteindre cette neutralité, l'investissement vert représente un formidable levier d'action. Pour réussir sa transition bas carbone, l'Union européenne doit ainsi réorienter les flux financiers dans des activités durables et mobiliser, selon les estimations de la Commission Européenne, 1 000 milliards d'euros entre 2021 et 2027.

ACTIONS 2021

En 2021, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT se sont fixé pour ambition de poursuivre et développer leurs investissements en matière de transition énergétique par le biais de :

- L'investissement direct sur des obligations vertes ;
- L'investissement dans des entreprises non cotées engagées pour la transition énergétique ;
- L'investissement dans des fonds innovants alignés avec l'objectif de neutralité carbone ;
- La maîtrise des impacts environnementaux de leur parc immobilier détenu en direct.

Préservation de la biodiversité

La biodiversité rend 43 services écosystémiques* essentiels à la vie et aux populations dont l'un des plus importants est la régulation du climat en capturant et en stockant durablement le CO_2 atmosphérique émis par l'activité humaine. Mais le réchauffement climatique représente l'une des principales menaces pour la biodiversité à travers la multiplication des événements climatiques extrêmes.

À travers leurs investissements, **Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT s'engagent à protéger la biodiversité**. Ceci implique de :

- Définir et publier, avant la fin de l'année 2022, une politique biodiversité fixant des objectifs de mesure et, à terme, de maîtrise de l'empreinte biodiversité de leurs portefeuilles d'investissement ;
- Poursuivre leur soutien à des sociétés innovantes non cotées, engagées dans la protection de la biodiversité, notamment par le biais d'investissements dans les actions et la dette non cotées.

Maîtrise des impacts extra-financiers des portefeuilles d'investissement

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT visent l'intégration progressive des critères extra-financiers dans leurs portefeuilles financiers afin d'en minimiser les risques. Cela passe par **trois grands filtres d'exclusion** pour leurs investissements réalisés en direct :

Quatre types d'armes non conventionnelles : les mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques

Le tabac

Les matières agricoles et les terres agricoles en tant qu'investissement à des fins spéculatives

Pour leurs portefeuilles obligataires, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT s'engagent à :

- Noter à fréquence régulière leurs portefeuilles sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ;
- Calculer annuellement leur empreinte carbone et privilégier les émetteurs considérés comme des opportunités ou opportunités fortes, selon l'analyse Transition énergétique d'OFI AM ;
- Surveiller les controverses* concernant les émetteurs en portefeuille ;
- Engager le dialogue avec les émetteurs ;
- Poursuivre les investissements en obligations vertes et sociales.

Concernant leurs portefeuilles de diversification*, les objectifs sont les suivants :

- Sélectionner des sociétés de gestion signataires des PRI ;
- À performance et risques financiers équivalents, privilégier les fonds bénéficiant d'une analyse extra-financière ;
- Suivre et publier la part des fonds labellisés pour leur gestion responsable (ISR de l'État français, *Greenfin**, *ESG Luxflag*, etc.) ainsi que leur classification selon le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation** (*SFDR*) ;
- Suivre le niveau de prise en compte des critères ESG par les différents fonds.

* Cf. lexique chapitre 5

1.6. RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES À L'ESG

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT délèguent l'analyse extra-financière des valeurs mobilières en portefeuille à OFI AM.

OFI AM dispose d'une équipe interne de neuf analystes chargés d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et opportunités ESG de chacun des émetteurs en portefeuille. L'équipe appuie sa recherche sur différents fournisseurs de données extra-financières, notamment l'agence de notation *MSCI* pour l'identification des enjeux ESG. Ce travail est complété d'une étude des parties prenantes et éventuellement, d'un échange avec l'entreprise pour confirmer et approfondir certaines thématiques.

En 2020, le budget dédié par OFI AM à la recherche ESG a progressé de 6 % par rapport à 2019.

11 millions

En interne, au sein des Entités, les sujets relatifs à l'Investissement Socialement Responsable (ISR) sont traités par la direction des investissements. Celle-ci comptait quatre personnes en 2021 et cinq en 2022. L'une d'elles est aujourd'hui entièrement dédiée à l'ISR.

1.7. EFFORTS D'INFORMATION DES PARTIES PRENANTES CONCERNANT LES IMPACTS ESG DES INVESTISSEMENTS

Depuis 2017 et l'entrée en vigueur de l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, **Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT publient annuellement un rapport Investissement Responsable à destination de l'ensemble de leurs parties prenantes.**

Ce document fait état de leur stratégie et de leurs engagements en matière de prise en compte des enjeux de durabilité dans leurs investissements, des méthodes d'analyse et de sélection mises en œuvre à cet effet, ainsi que des principaux résultats obtenus.

1.8. ADHÉSIONS

→ Principes pour l'Investissement Responsable*

Signatory of:

PRI Principles for Responsible Investment

Depuis 2016, Macif SAM en qualité de signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) intègre dans son *reporting* annuel les encours d'Apivia Macif Mutuelle. De ce fait, elle applique ces principes et s'engage à mettre en œuvre une politique d'investissement responsable.

OFI AM est signataire des PRI depuis 2008 et s'engage à intégrer l'ensemble des aspects de durabilité dans ses processus d'investissement, dans le cadre de la délégation de gestion qui lui est faite.

Pour la cinquième année consécutive, OFI AM a obtenu le *rating* A+ (notation la plus élevée) décerné par les PRI.

Grâce à cet engagement, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT offrent à leurs sociétaires une gestion d'actifs effectuée en toute transparence et dans le respect des enjeux de développement durable.

* Cf. lexique chapitre 5

Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG

2.1. Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de durabilité et risques ESG 20

2.2. Dispositif de gestion des risques 23

2.3. Perspectives 29

L'identification et la gestion des enjeux de durabilité sont partie intégrante du système de gestion des risques d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT.

2.1. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE GESTION DES FACTEURS DE DURABILITÉ ET RISQUES ESG

→ Intégration des risques liés aux impacts ESG des investissements dans le système de gestion des risques

Depuis 2019, les risques liés aux impacts ESG des investissements sont suivis annuellement par la direction des risques d'Apivia Macif Mutuelle. Un risque est identifié :

Inadéquation entre nos engagements RSE et nos investissements

Deux indicateurs ont été sélectionnés pour piloter ces risques :

Le taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille obligataire sur les émetteurs publics et privés détenus en direct
(98,7 % à fin décembre 2021)

Le pourcentage de sociétés signataires des PRI dans le portefeuille de fonds
(100 % à fin décembre 2021)

La cotation des risques selon leur niveau de gravité et de probabilité est effectuée annuellement.

Nous adaptons en permanence nos modélisations et prévisions face aux nombreux défis à relever. Cet exercice pilote climatique proposé par l'ACPR est une formidable opportunité pour tester et poursuivre l'optimisation de la qualité de nos modèles sur ces enjeux majeurs. Outre l'approche innovante de cet exercice, les résultats obtenus constituent une référence sur le marché.

Benoit Fontaine
Responsable fonction clé gestion des risques - Apivia Macif Mutuelle

→ Exercice pilote climatique de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

En 2020, les banques et les sociétés d'assurance ont été sollicitées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour participer à un exercice pilote climatique facultatif en vue de sensibiliser les établissements financiers au risque climatique, d'évaluer leurs vulnérabilités à celui-ci et d'améliorer leur capacité à l'intégrer dans leurs processus de gestion des risques.

Dans ce cadre, les participants devaient réaliser trois scénarios de risque de transition et un scénario de risque physique :

- Un scénario de transition ordonnée correspondant à la Stratégie National Bas Carbone de la France ;
- Un scénario de transition tardive supposant que les objectifs de réduction de GES ne sont pas atteints en 2030 ;
- Un scénario de transition accélérée supposant que les technologies de production d'énergies renouvelables ne sont pas aussi matures que prévu dans le scénario de référence ;
- Le scénario de risque physique unique correspondait à une situation dans laquelle les efforts d'atténuation sont limités.

Ces scénarios sont décrits avec plus de détails dans le *rapport investissement responsable* 2020 du groupe Macif.

Apivia Macif Mutuelle a simulé sur l'horizon 2020-2050 ces différents scénarios et les conclusions de cet exercice ont été publiées en avril 2021 par l'ACPR. Les résultats montrent des impacts très différents selon les scénarios :

- Parmi les scénarios de transition, le troisième génère l'impact le plus dégradé. Les activités les plus affectées par les scénarios de transition sont la production de charbon et les mines et carrières, auxquels le portefeuille d'Apivia Macif Mutuelle n'est que faiblement exposé ;
- Dans le scénario de risque physique unique, concernant l'activité santé et prévoyance, le changement climatique est susceptible de causer l'expansion de certaines maladies et pandémies vectorielles, générant une mortalité additionnelle, une hausse des frais de santé et une augmentation du nombre d'incapacités et d'invalidités. De plus, le changement climatique, en affectant la qualité de l'air, est susceptible d'aggraver des pathologies existantes telles que l'asthme, les allergies, etc.

→ Suivi de l'impact des portefeuilles sur le réchauffement climatique

Afin de mesurer et piloter les impacts de leurs portefeuilles sur le changement climatique, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT, en concertation avec OFI AM, ont sélectionné un indicateur : l'*Implied Temperature Rise* (*ITR*).

L'*ITR* traduit le niveau d'alignement des entreprises et des portefeuilles par rapport à un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C en 2100. Cet indicateur est fourni par l'agence de notation extra-financière *MSCI*. Il se base sur une prise en compte des émissions de *scope* 1, 2 et 3 des entreprises.

Pour calculer l'*ITR*, l'agence de notation *MSCI* compare les futures émissions de CO_2 de chacun des émetteurs avec un budget carbone compatible avec le scénario de limitation du réchauffement à 2°C en 2100 .

Cela permet de définir un *ratio* de dépassement ou d'économie, qui permet de modéliser le niveau de réchauffement (ou refroidissement) induit par l'entreprise, par rapport au scénario de base d'un réchauffement de 2°C. La température *ITR* obtenue peut varier entre 1,3 °C et 10 °C.

Au niveau d'un portefeuille d'investissement, le calcul s'effectue de la façon suivante :

- *MSCI* considère le budget carbone total de l'ensemble des émetteurs du portefeuille ;
- Le niveau collectif de dépassement ou d'économie de ces entreprises est ensuite calculé ;
- Ce niveau de dépassement ou d'économie est ensuite converti en une trajectoire d'élévation des températures.

(+) D'INFO

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT s'engagent à suivre cet indicateur pour les années à venir et à déterminer, d'ici fin 2022, une trajectoire d'alignement de leurs portefeuilles avec l'objectif de neutralité carbone.

2.2. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Obligations en direct

974,1 millions

974,1 milions d'euros d'obligations sont détenus en direct à fin 2021 dont 4,7 % en obligations non cotées et 95,3 % en obligations cotées :

- Les obligations non cotées sont en lien avec les participations stratégiques. Cette poche d'actifs est couverte à 94,0 % par une analyse ESG à fin 2021.
- La gestion du portefeuille d'obligations cotées est déléguée à OFI AM *via* un mandat de gestion.

Les analyses exposées dans cette partie concernent les obligations cotées gérées par OFI AM.

SÉLECTION DES ÉMETTEURS

Afin de maîtriser les risques ESG liés aux portefeuilles obligataires, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT excluent de leurs investissements, les entreprises :

- Actives dans le secteur du tabac ;
- Impliquées dans des activités de fabrication, de prestation de services ou de support technique relatives aux armes suivantes : les mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques.

Afin d'atténuer l'impact de leurs investissements sur le changement climatique, dans un premier temps, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT excluent les émetteurs considérés comme ayant un très fort impact négatif sur le climat du fait de leur modèle économique. Il s'agit des entreprises :

- **Impliquées dans la production de charbon thermique ou d'électricité produite à base de charbon.** Les seuils d'exclusion appliqués sont indiqués en page 13 de ce document ;
- **Dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux pétroles de schiste ou sables bitumineux ;**
- Initiant de **nouveaux projets d'exploitation pétrolière ou gazière en zone Arctique.**

Dans un second temps, une sélection des émetteurs selon leur profil de risque de Transition énergétique est effectuée. Celui-ci est défini par OFI AM, sur la base d'une analyse des données actuelles et de la stratégie climat des acteurs appartenant aux secteurs les plus émetteurs de GES. La méthodologie utilisée est détaillée au chapitre 4 du présent rapport. Elle permet de classer les émetteurs dont l'activité est la plus intensive en carbone en cinq catégories de risques et d'opportunités (allant de « risque fort » à « opportunités fortes »). Afin de maîtriser leurs risques de transition énergétique, **Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT excluent de leurs portefeuilles les émetteurs classés en risque fort.**

Par ailleurs, **une analyse ESG permet** de suivre la performance globale du portefeuille.

ANALYSE ESG

À fin décembre 2021, **98,1 %** de l'encours du portefeuille d'obligations privées était couvert par une analyse ESG.

L'analyse ESG des émetteurs privés est réalisée par OFI AM, selon une méthodologie propriétaire, détaillée au chapitre 4 du présent rapport. Elle vise à établir, pour chacun d'eux, un score global de performance ESG. À partir de ce score, un classement des émetteurs en cinq catégories (« *leader* / impliqué / suiveur / incertain / sous surveillance ») est effectué. Celui-ci permet de suivre la performance globale du portefeuille.

Ainsi, à fin décembre 2021, **57,2 % de l'encours des obligations d'émetteurs privés appartenait aux catégories « *leader* » ou « impliqué » qui regroupent les émetteurs présentant les meilleures performances ESG de leur secteur d'activités.**

Il est indispensable pour un investisseur responsable de comprendre le cycle de vie du plastique pour appréhender les risques liés à son utilisation et améliorer la gestion des enjeux ESG qui y sont liés. Le plastique est aujourd'hui le matériau le plus fabriqué ce qui se traduit par une exposition d'environ 50 % d'un portefeuille d'investissement.

Luisa Florez
Directrice des recherches en finance responsable - OFI AM

SUIVI DES CONTROVERSES

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT suivent l'exposition de leurs portefeuilles obligataires aux controverses. Ce suivi est effectué à partir d'une veille continue, assurée par OFI AM. Dans le cadre de cette veille, les controverses sont qualifiées sur une échelle à quatre niveaux allant de « faible » à « très élevée », en fonction de leur récurrence et de leur sévérité. La méthodologie d'évaluation des controverses est détaillée au chapitre 4 du présent rapport.

À fin décembre 2021, l'analyse des controverses couvrait 99,8 % de l'encours des obligations d'émetteurs privés. **Les émetteurs faisant face à un niveau de controverses « négligeable », « faible » ou « moyen » représentaient 75,6 % de l'encours du portefeuille**.

Les résultats de l'analyse des controverses sont présentés lors des comités trimestriels au cours desquels OFI AM rend compte de la gestion extra-financière. Les controverses les plus sévères sont également évoquées et peuvent déclencher une analyse complémentaire, une démarche de dialogue voire une cession d'actifs.

DIALOGUE AVEC LES ÉMETTEURS

Le dialogue est l'un des leviers d'action de l'engagement des investisseurs. Il vise à susciter une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les émetteurs, notamment en les sensibilisant aux bonnes pratiques en matière d'ESG.

Par l'intermédiaire d'OFI AM, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT mettent en œuvre une démarche de dialogue avec certains des émetteurs en portefeuille.

Il s'agit, d'une part, d'encourager les entreprises présentant de faibles performances ou des controverses sévères sur les sujets ESG à renforcer leur niveau de maîtrise de ces risques. OFI AM a notamment engagé le dialogue avec certains des émetteurs classés dans la catégorie « sous surveillance » des portefeuilles d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT, du fait d'une faible performance ESG. Certains émetteurs sujets à des controverses critiques sur les thématiques de droits de l'Homme ont aussi fait l'objet de ce dialogue.

Le dialogue vise, d'autre part, à encourager les émetteurs en portefeuille à progresser sur des thématiques spécifiques, porteuses des valeurs d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT. C'est dans ce but qu'a été engagée, en 2020, une démarche en vue de lutter contre la pollution plastique.

DÉMARCHE DE DIALOGUE SUR LES PLASTIQUES EN 2020 ET 2021

Selon le *WWF*, 8 millions de tonnes de plastiques sont déversés dans l'océan chaque année, soit un camion d'ordures par minute.

En 2020, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT, par le biais d'OFI AM, ont engagé une démarche de dialogue auprès d'émetteurs en portefeuille sélectionnés pour leurs activités, afin de lutter contre la pollution plastique.

Plus d'un tiers de la production de plastique est destiné aux emballages. Ceux-ci sont, pour la plupart, à usage unique et ont un taux de recyclage très faible, d'environ 40 % en Europe. L'industrie agro-alimentaire, premier consommateur d'emballages plastiques, a donc été identifiée aux côtés du secteur des biens et consommation courante.

Les rejets de microplastiques menacent aussi la biodiversité. Les microplastiques primaires sont rejetés directement dans l'environnement sous la forme de petites particules. Ils peuvent avoir été ajoutés à des produits, tels que les articles de toilette

Fresque sur la biodiversité marine réalisée par les élèves de CE1 à CM2 de l'école élémentaire Eléonore de Val du Mignon (79). **La Macif est intervenue dans cette école pour sensibiliser les élèves sur l'importance de réduire notre consommation de plastique notamment pour protéger l'océan et sa biodiversité. Les élèves se sont ensuite mobilisés pour réaliser une fresque sur la biodiversité marine avec une unique contrainte : ne pas utiliser de plastique.**

et les cosmétiques, ou provenir de l'usure d'objets en plastique, tels que les pneus ou les textiles synthétiques. Les microplastiques secondaires sont issus de la fragmentation d'éléments en plastique plus volumineux dans l'environnement marin. Pour ces raisons, les secteurs du textile et des pneumatiques ont également été identifiés dans cette démarche.

Fin 2020, avec le soutien de *Surfrider Foundation Europe*, deux questionnaires ont été réalisés, l'un portant sur les macroplastiques et l'autre sur les microplastiques. Ceux-ci ont été envoyés à dix-sept émetteurs afin de les interroger sur leurs engagements, systèmes de management et indicateurs de résultats.

Sur les dix-sept émetteurs sollicités en 2021, quinze ont répondu aux demandes d'OFI AM et se sont engagés à accentuer leurs efforts de lutte contre ces pollutions. La campagne d'échange s'est terminée mi-2022, avec un engagement aux côtés de quatre nouveaux émetteurs.

Cette démarche a permis d'identifier les bonnes pratiques de certains mais aussi les défis rencontrés par d'autres, du fait notamment de la difficulté à trouver des alternatives couvrant l'ensemble des applications du plastique.

OBLIGATIONS DURABLES

L'investissement dans des obligations durables (vertes, sociales et « bleues » pour celles dédiées à la protection de l'océan) permet de contribuer directement à des projets dont l'impact social et/ou environnemental positif est attesté par un tiers indépendant.

90,1 millions

À fin 2021, les obligations durables représentaient 6,2 % de l'encours total des portefeuilles d'actifs des Entités.

SOUTIEN AU PROGRAMME OCÉAN DE LA BANQUE MONDIALE

En 2021, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT ont renouvelé leur soutien au programme Océan de la Banque Mondiale. Ainsi, à fin 2021, 30 millions d'euros étaient investis sur cette obligation dédiée à l'accès à une eau salubre et à la santé de l'océan.

Soutenir cette initiative visant à sensibiliser le grand public est, pour les Entités, une nouvelle occasion de renforcer leurs engagements en faveur du climat et de la biodiversité marine.

Actifs de diversification

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT veillent à intégrer une analyse extra-financière à leurs stratégies d'investissement portant sur les actifs de diversification.

FONDS COTÉS ET FONDS DE DETTES NON COTÉES

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT délèguent sous mandat la gestion de la poche de fonds cotés (actions, obligataires et monétaires) et de fonds de dettes non cotées à OFI AM. L'encours global de cette part du portefeuille était, à fin 2021, de :

152,8 millions

Répartition de l'encours fonds cotés et fonds de dettes non cotées

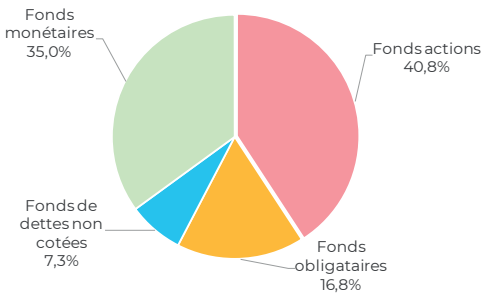

OFI AM applique, dans le cadre de ce mandat, deux types de processus de gestion des risques ESG : l'un spécifique aux fonds d'OFI AM dans lesquels Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT sont investies, l'autre dédié aux fonds de sociétés de gestion externes.

Pour les fonds d'OFI AM, **le processus de maîtrise des risques inclut :**

- L'application de filtres d'exclusion sur les émetteurs, en adéquation avec ceux appliqués par Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT sur leurs obligations gérées en direct.

  Ces exclusions s'appliquent aux émetteurs :

  - impliqués dans le secteur du tabac,
  - tirant des revenus liés à des activités de fabrication, prestation de services ou de support technique relatives aux armes suivantes : les mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques,
  - impliqués dans la production de charbon thermique ou d'électricité produite à base de charbon, ainsi que dans la production de certaines énergies fossiles non conventionnelles,
  - faisant face à des controverses sévères ou récurrentes relatives à la violation des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.
- La sélection des émetteurs en fonction de leur performance, telle que calculée selon la méthodologie propriétaire d'OFI AM, détaillée au chapitre 4 du présent rapport.

Pour les fonds de sociétés de gestion externes, **le processus de gestion des risques appliqué en phase de sélection des fonds vise deux objectifs :**

- Privilégier les investissements dans des fonds de sociétés de gestion signataires des PRI ;
- Investir dans des fonds intégrant dans leur stratégie de gestion l'analyse des critères extra-financiers. OFI AM applique une méthodologie d'évaluation interne des fonds, portant sur les engagements et moyens mis en œuvre par la société de gestion en matière ESG.

Par ailleurs, le respect des exclusions sur les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, les armes chimiques et les armes biologiques est contrôlé trimestriellement.

(+) D'INFO

En 2022, OFI AM envisage d'intégrer à son processus de sélection de fonds les évolutions de la réglementation européenne Taxonomie ainsi que les exigences de *reporting* ESG de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

OFI AM effectue auprès d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT **un *reporting* trimestriel sur la performance extra-financière** de ces deux types de fonds.

À fin 2021,

- Les fonds **bénéficiant d'une notation ESG** représentaient 100 % de l'encours investi en fonds cotés et fonds de dettes non cotées ;
- Les fonds **appartenant aux deux meilleures catégories « *leader* » et « impliqué » représentaient 90,6 %** de cet encours.

Depuis mars 2021, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT suivent également la part des fonds en portefeuille conformes aux articles 8 et 9 du réglement européen *SFDR*.
À fin 2021, 83,5 % de l'encours de la poche de fonds cotés en portefeuille (hors fonds de dettes non cotées) était classifié en article 8 ou 9 selon *SFDR*.

FONDS D'ACTIONS NON COTÉES

Cette catégorie d'actifs regroupe les fonds d'infrastructure.

Swen Capital Partner (CP), filiale d'OFI AM, gère pour le compte d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT un encours de :

3,2 millions

Swen CP a établi un dispositif d'évaluation et de maîtrise des enjeux de durabilité des actifs du mandat sur l'ensemble du cycle de l'investissement, qu'il s'agisse de fonds souscrits ou d'investissements directs.

Ce dispositif est décrit dans le tableau ci-dessous :

	Investissements directs : Évaluation des sociétés	**Investissements indirects : Évaluation des pratiques ESG du fonds souscrit**
Analyses préliminaires	● Exclusion des secteurs du charbon et de l'armement ● Recherche de controverses passées et analyse réputationnelle du secteur d'activités et des principaux clients et fournisseurs ● Analyse des risques ESG sur la chaîne de valeur (implantation géographique des fournisseurs, clients et sites du groupe)	● Envoi d'un questionnaire ESG ● Identification de controverses éventuelles concernant la société de gestion et ses principaux dirigeants ● Évaluation de l'alignement des exclusions sectorielles pratiquées par la société de gestion et le fonds avec celles de Swen CP
Phase de *due diligence*	● Évaluation du niveau de maîtrise des risques ESG les plus matériels de l'entité étudiée ● Évaluation de l'exposition aux risques et opportunités climatiques ● Calcul du score « *Net Environmental Contribution* » (*NEC**)	● Réalisation d'un entretien approfondi sur la base des réponses au questionnaire ESG ● Analyse de l'intégration des facteurs ESG et climatiques tout au long du cycle d'investissement et évaluation ESG du fonds
Phase d'acquisition	● Insertion de clauses ESG au contrat d'acquisition	● Insertion de clauses ESG dans la documentation contractuelle
Phase de détention	● Suivi trimestriel des controverses ● Revue annuelle des performances ESG ● Estimation annuelle de l'empreinte carbone	● Suivi trimestriel des controverses des sous-jacents ● Suivi annuel des performances ESG des sociétés de gestion et des sous-jacents des fonds souscrits ● Réalisation d'estimations des empreintes carbone au niveau des fonds souscrits ● Partage des bonnes pratiques avec les sociétés de gestion qui sollicitent Swen CP

*La définition de l'indicateur *NEC* « *Net Environmental Contribution* » est détaillée au chapitre 4 du présent rapport.

Par ailleurs, pour les véhicules d'investissement les plus récents de sa gamme de fonds institutionnels, Swen CP applique une approche de construction de portefeuille visant à promouvoir les fonds gérés par les sociétés de gestion les plus avancées en matière d'intégration des facteurs de durabilité. À partir, notamment, des réponsesau questionnaire de *due diligence* ESG envoyé aux sociétés de gestion, un score est calculé pour chaque fonds étudié.

Notés sur leur performance en matière de durabilité, les fonds sont classés sur une échelle à quatre niveaux (« retardataire / sous surveillance / performeur et *leader* »).

Sur la base de ce classement, les règles de construction de chacun des portefeuilles concernés sont les suivantes :

- Une absence d'investissement (sauf dérogation) sur la catégorie « retardataire » ;
- Une allocation maximale de 20 % des montants investis par le véhicule de Swen CP (sur le segment d'investissements indirects) sur la catégorie « sous surveillance » ;
- Une allocation minimale de 30 % des montants investis par le véhicule de Swen CP (sur le segment d'investissements indirects) sur la catégorie « *leader* ».

Enfin, un processus d'engagement ciblé est mis en œuvre auprès des émetteurs sous surveillance, afin de les encourager à une meilleure intégration des sujets ESG.

2.3. PERSPECTIVES

Les développements en cours de la démarche ISR d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT visent à consolider la maîtrise des risques de droits humains et à réduire l'empreinte environnementale de leurs portefeuilles, notamment sur les enjeux du climat et de la biodiversité.

S'agissant des enjeux de droits humains, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT envisagent d'instaurer, d'ici fin 2022, un nouveau filtre d'exclusion visant les émetteurs accusés de violation **des principes du Pacte Mondial**, sur la base de la méthodologie d'évaluation d'OFI AM.

Le filtre d'exclusion concernant les armes non conventionnelles sera également étendu à cinq nouvelles catégories : les armes à fragments non détectables, lasers aveuglants, armes incendiaires, armes à phosphore blanc et armes à uranium appauvri.

Par ailleurs, une **révision des filtres d'exclusion des émetteurs impliqués dans les pétroles non conventionnels** est en cours. La nouvelle version de la politique d'engagement et d'exclusion sur ce secteur sera publiée en juin 2022.

En termes de dialogue avec les émetteurs, à partir du deuxième semestre 2022, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT prévoient de mettre en œuvre, par l'intermédiaire d'OFI AM, **un engagement sur l'emploi des jeunes**. Cette démarche s'appuie sur l'Objectif n°8 « Travail décent et croissance économique » de l'Agenda 2030 des Nations-Unies.
Cette démarche ciblera les entreprises françaises du portefeuille d'investissement en direct d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT.

Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité

3.1. Alignement à l'Accord de Paris 32

3.2. Alignement aux enjeux de biodiversité 35

3.3. Perspectives 37

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT s'engagent à contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone de l'Union Européenne et à intégrer les enjeux de protection de la biodiversité à leurs stratégies d'investissement.

3.1. ALIGNEMENT À L'ACCORD DE PARIS

→ Stratégie

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT s'engagent à réduire l'intensité carbone de leurs investissements, afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Pour atteindre cet objectif, elles s'engagent à fixer des cibles intermédiaires, d'ici fin 2022.

→ Intégration dans les portefeuilles financiers

OBLIGATIONS EN DIRECT

Analyse de la transition énergétique

À fin décembre 2021, le portefeuille d'obligations privées était couvert à 95,9 % par l'analyse de la transition énergétique d'OFI AM. Cette méthodologie utilise des données actuelles en intégrant une dimension prospective fondée sur la stratégie climat des entreprises appartenant aux secteurs les plus émetteurs de GES. Elle permet d'établir une évaluation du risque du portefeuille, constituant ainsi un outil d'aide à la décision. Elle est présentée au chapitre 4 du présent document.

À fin 2021, l'analyse effectuée par OFI AM sur le portefeuille d'obligations privées montrait que :

- Les émetteurs appartenant à des secteurs considérés comme peu intenses en matière de consommation d'énergie et d'émissions de CO_2 représentaient 56,2 % de l'encours du portefeuille d'obligations privées ;
- Parmi les émetteurs appartenant aux secteurs dits carbo-intensifs, celles classées dans les catégories « opportunités fortes » et « opportunités » du fait de leurs performances en matière de transition énergétique en représentaient 36,9 % ;
- Un seul émetteur considéré comme en risque fort était présent dans le portefeuille. Tout nouvel investissement est proscrit sur cet émetteur.

Intensité carbone du portefeuille

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT suivent l'intensité carbone de leurs portefeuilles d'investissement réalisés en direct.

L'évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille est réalisée sur les *scopes* 1 et 2 :

***Scope* 1**

Émissions générées directement par les sources fixes et mobiles détenues par l'entreprise (chauffage au gaz dans un bureau ou une usine, combustion de carburant d'une flotte de véhicules détenue en propre, etc.)

***Scope* 2**

Émissions générées indirectement par la consommation d'énergie (électricité, chaleur, froid)

À fin 2021, les émissions financées par le portefeuille d'obligations privées étaient de 62,3 tonnes de CO_2 équivalent par million d'euros investis. En comparaison, l'intensité carbone calculée pour l'indice de référence retenu (le *Bofa Meryll Lynch Euro Corporate Index*) est de 80 tonnes de CO_2 équivalent par million d'euros investis.

Pour les émetteurs souverains, l'intensité carbone était évaluée à 104,5 kilogrammes de CO_2 équivalent par millier de dollars (USD) de produit intérieur brut (PIB). À titre de comparaison, l'intensité carbone moyenne des pays de la zone euro est de 221,1 kilogrammes de CO_2 équivalent par millier de dollars (USD) de PIB.

Les méthodologies de calcul de l'intensité carbone des émetteurs privés et souverains sont détaillées au chapitre 4 de ce rapport.

Investissements obligataires dans des activités vertes

Afin de mesurer le niveau de contribution de leurs investissements en direct à la lutte contre le changement climatique, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT suivent la part dite « verte » de leurs investissements. Cette évaluation se fonde sur la nomenclature du label *Greenfin*.

Ce label, créé par le ministre de la Transition écologique et solidaire, garantit la qualité verte d'un fonds. Il liste huit catégories d'activités vertes entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique. Ces catégories concernent les secteurs suivants : énergie, bâtiment, gestion des déchets et contrôle de la pollution, transports, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêt, et adaptation au changement climatique.

Sur la base de cette classification, **le label *Greenfin* distingue deux niveaux d'investissements verts** :

Les sociétés qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités*

Les sociétés qui réalisent entre 10 % et 50 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités

* Cf. lexique chapitre 5

À fin décembre 2021, ces émetteurs représentaient **21,0 % de l'encours des obligations privées** en portefeuille, soit :

149,7 millions

Le portefeuille obligataire finance également des projets porteurs d'un impact environnemental positif, à travers ses investissements en obligations vertes.

À fin 2021, les investissements en obligations vertes s'élevaient à 5,8 % de l'encours du portefeuille d'obligations privées détenues en direct, soit :

41,6 millions

Alignement du portefeuille à la Taxonomie européenne

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT suivent le niveau de contribution environnementale de leurs portefeuilles d'investissement au regard de la Taxonomie européenne. À ce jour, les activités entrant dans le champ de la Taxonomie n'ont été définies que pour deux types de contributions environnementales positives (atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci) sur les six prévues. Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT publieront la part de leur encours investi dans des activités considérées, selon cette nomenclature, comme apportant une contribution environnementale positive lorsque les six catégories de la Taxonomie auront été définies.

ACTIFS DE DIVERSIFICATION

Les Fonds cotés

LE FONDS *AÉMA NEUTRE CARBONE 2050*

Conscient de l'urgence d'agir pour lutter contre le changement climatique et de l'influence que peuvent avoir les investisseurs institutionnels en la matière, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT ont mandaté OFI AM pour créer un fonds laboratoire neutre carbone.

Ce fonds, sur lequel Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT ont investi 3 millions d'euros, a été créé mi-2021. Son objectif est de réaliser un investissement globalement neutre en carbone en 2050, tout en investissant dans des activités représentatives de l'économie réelle. Au sein de ces secteurs d'activités, OFI AM sélectionne les entreprises qui :

- Ont publié un engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050, font preuve d'une dynamique de réduction forte de leurs émissions de GES à court, moyen et long termes et montrent qu'elles se sont dotées de moyens pour y parvenir ;
- Proposent des solutions permettant de contribuer à la neutralité carbone ou contribuent au développement de puits carbone.

À fin décembre 2021, l'intensité carbone de ce fonds était évaluée à 380,3 tonnes de CO_2 par millier de dollars (USD) de chiffre d'affaires, celle-ci était de 577,7 tonnes de CO_2 par millier de dollars (USD) de chiffre d'affaires pour son indice de référence.

Les émetteurs dont les objectifs de réduction des émissions de CO_2 ont été validés par l'initiative *Science Based Targets* représentaient 51 % de l'encours du fonds, un *ratio* supérieur de 14 points à celui de son indice de référence.

Les Fonds de dettes non cotées

Zencap AM, filiale d'OFI AM, est une société de gestion spécialisée dans la dette privée. Depuis 2009, elle a développé des expertises complémentaires sur cette classe d'actifs et est attentive à la prise en compte des enjeux de développement durable dans sa gestion.

Via leurs investissements dans des fonds de Zencap AM, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT contribuent à lutter contre le réchauffement climatique et à préserver la biodiversité en soutenant des sociétés innovantes, en France et dans l'Union européenne. Ces entreprises se sont engagées, notamment :

- À réduire l'usage des produits chimiques en les remplaçant notamment par des produits issus de la chimie verte ou de biotechnologies marines (par ex. utilisation d'algues, suppression d'agents chimiques dans la fabrication de contenants) ;
- À développer des infrastructures d'énergies renouvelables. Tel est le cas, par exemple, de la société française *Cap Vert Énergie* qui développe et opère des projets de production d'énergie renouvelable (fermes photovoltaïques et fermes éoliennes) en France et à l'étranger.

3.2. ALIGNEMENT AUX ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

→ Stratégie

Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT se sont fixé pour objectif de mesurer les impacts de leurs portefeuilles sur la biodiversité en 2022. Ces mesures, effectuées conjointement avec OFI AM, permettront de dresser un état des lieux des principaux impacts de leurs portefeuilles sur les écosystèmes. Elles serviront de base à l'élaboration d'une stratégie comprenant un objectif quantitatif de réduction de l'empreinte biodiversité d'Apivia Macif Mutuelle et de la MNFCT, ainsi que des mesures d'atténuation ciblées sur les secteurs porteurs des plus forts impacts.

(+) D'INFO

À partir de 2022, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT utiliseront un nouvel indicateur de suivi de l'empreinte de leurs portefeuilles sur les écosystèmes : **le *Mean Species Abundance (MSA)***. Cet indicateur de mesure d'empreinte sur la biodiversité exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés.

La méthodologie pour évaluer l'empreinte d'un portefeuille est décrite au chapitre 4 du présent rapport.

Cet indicateur permet d'agréger les différents impacts d'une entreprise ou d'un portefeuille sur des horizons temporels différents. Il servira de base à Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT pour mesurer l'empreinte de leurs investissements en direct sur la biodiversité et se fixer des objectifs d'atténuation.

Dès aujourd'hui, chaque jour compte et chaque année à venir est déterminante. Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT souhaitent continuer à œuvrer pour la transition climatique et la préservation de la biodiversité.

Sabine Castellan-Poquet
Directrice des investissements - Aéma Groupe

3.3. PERSPECTIVES

En 2022, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT renforcent leurs engagements sur les enjeux climatiques et de biodiversité.

Depuis janvier, un travail de révision des filtres d'exclusion et des politiques d'engagement auprès des émetteurs du secteur pétrole et gaz est conduit. Une politique biodiversité commune est par ailleurs en cours de définition, afin d'établir les priorités en matière de protection des écosystèmes et leurs traductions dans la gestion des portefeuilles et l'engagement auprès des émetteurs.

Face à l'urgence des enjeux climatiques, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT ont pris la décision d'adhérer, à partir de 2022, à l'initiative ***Net Zero Asset Owner Alliance***. Lancée en septembre 2019 lors du sommet Action climat des Nations-Unies, cette coalition rassemble 71 investisseurs institutionnels engagés à assurer la transition de leurs portefeuilles d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050. Ses membres s'engagent à dialoguer avec les entreprises et les pouvoirs publics afin de favoriser la transition vers une économie bas carbone.

Pour répondre aux enjeux de biodiversité, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT envisagent de prendre part au ***Finance for Biodiversity Pledge***.
Lancée en 2021 dans le cadre de la Conférence des parties à la Convention sur la Diversité biologique (COP 15), cette initiative regroupe 89 institutions financières à travers le monde. Elle vise à mettre la finance au service de la restauration de la biodiversité, en s'appuyant sur les principes de la Convention sur la Diversité biologique. Ses membres s'engagent notamment à évaluer l'impact de leurs portefeuilles d'investissement sur les écosystèmes, à se fixer des objectifs publics d'amélioration d'impacts et à intégrer la biodiversité à leurs grilles d'évaluation des émetteurs.

Ces adhésions permettront à Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT de renforcer leurs engagements et de prendre une part active au dialogue avec les parties prenantes sur ces deux thématiques majeures.

Annexes méthodologiques

4.1. ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE DES ÉMETTEURS PRIVÉS

L'analyse extra-financière des émetteurs privés réalisée par OFI AM compare les entreprises d'un même secteur d'activités entre elles. Elle détermine celles qui gèrent le mieux les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable tels que définis par les grands textes internationaux.

L'objectif de cette méthodologie est de fournir une évaluation de la gestion des risques extra-financiers par un émetteur. Cette évaluation met en évidence la qualité de la réponse face à des enjeux considérés comme clés. Elle repose sur un processus en trois étapes :

→ L'établissement d'une liste générique d'enjeux de développement durable

Une liste générique d'enjeux du développement durable a été établie par OFI AM, sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du développement durable (tels que le Pacte Mondial, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU, l'Accord de Paris sur le climat) et des lois, réglementations et codes nationaux des pays européens.

ENVIRONNEMENT

- Changement climatique
- Ressources naturelles
- Financements de projets
- Rejets toxiques
- Produits verts

SOCIAL

- Capital humain
- Sociétal
- Produits et services
- Communautés et droits humains

GOUVERNANCE

- Structure de gouvernance
- Comportement sur les marchés

La construction du référentiel d'enjeux sectoriels

La construction du référentiel d'enjeux sectoriels d'OFI AM permet de centrer l'analyse sur les enjeux les plus significatifs. Un secteur est évalué en moyenne sur quatre ou cinq enjeux clés.

Pour chaque secteur d'activités (137 secteurs d'analyse), les enjeux environnementaux et sociaux ayant un impact important pour le secteur sont sélectionnés. Ce choix est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'affecter les parties prenantes d'une part et l'émetteur lui-même d'autre part. Les quatre types de risques identifiés sont : les risques sur la production, le risque légal et de régulation, le risque de réputation et le risque de perte d'opportunité.

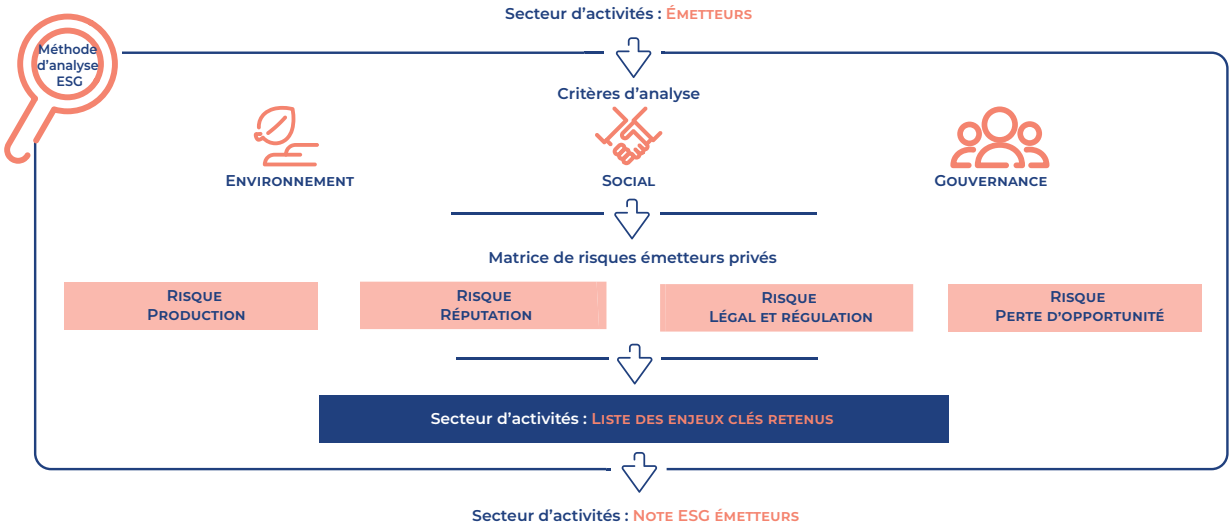

Les enjeux de gouvernance ont une pondération fixe de 30 % pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variant de 10 % à 40 % selon le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise en matière d'éthique des affaires. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux environnementaux et sociaux est ensuite déterminée, elle varie de 40 % à 60 % selon les secteurs d'activités.

La notation ESG et calcul du score ESG de chaque émetteur

LA NOTATION DES ENJEUX ESG

La notation des enjeux ESG est issue :

- Des données fournies par les agences de notation extra-financière *MSCI* et/ou *Moody's ESG Solutions* selon les catégories d'émetteurs ;
  Une agence principale est définie par catégorie d'émetteurs :
  - Pour les émetteurs présents dans les indices boursiers *MSCI World* et *Stoxx 600*, l'agence principale d'évaluation est *MSCI*. L'agence secondaire est *Moody's ESG Solutions*,
  - Pour les entreprises cotées autres que celles comprises dans les indices mentionnés précédemment (les petites et moyennes valeurs européennes), l'agence principale d'évaluation est *MSCI*,
  - Pour les émetteurs non cotés et les collectivités, l'agence principale est *Moody's ESG Solutions*.
- Des résultats des études qualitatives réalisées par l'équipe d'analyse qui se basent sur :
  - L'analyse des controverses, réalisée au regard des principales conventions internationales précitées. Les controverses auxquelles sont confrontés les émetteurs font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Les controverses ESG sont qualifiées en fonction de leur sévérité et de la dissémination de leurs impacts. Cette qualification s'échelonne sur quatre niveaux allant de « faible » (niveau 1) à « très élevée » (niveau 4),
  - L'opinion des analystes en cas de divergence d'opinion ou d'analyse avec l'agence de notation sur un émetteur (enjeu sur ou sous noté par l'agence de notation, nouveaux éléments suite à un engagement non pris en compte par l'agence, nouvelle controverse non prise en compte, etc.). Dans ce cas, la note ESG de l'émetteur peut être ajustée par un *bonus* ou un *malus*. Cette décision fait l'objet d'une validation collégiale de l'équipe.

LE SCORE ISR DES ÉMETTEURS

À partir des notes ESG obtenues, exprimées sur une échelle de 0 à 10, **un score ISR** (sur 5) est calculé, sur la base d'une approche *best in class* pour refléter la performance relative de l'émetteur au sein de son secteur d'activités.

Ce score est établi sur une échelle de 0,5 (le plus faible) à 5 (le meilleur) et permet de classer les émetteurs en cinq catégories :

4.2. ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE DES ÉMETTEURS PUBLICS

L'analyse ESG des États est fondée sur des données de l'agence de notation *MSCI* qui utilise elle-même des sources d'information publiques (OCDE, Banque Mondiale, *Freedom House, Transparency International, etc.*).

Les émetteurs publics sont évalués sur les enjeux représentatifs de l'action d'un État en faveur du développement durable tel que, par exemple, le respect des citoyens, l'équité sociale, les actions de lutte contre le réchauffement climatique.

Les enjeux pris en compte sont fondés sur l'étude des textes de référence et standards internationaux en faveur du développement durable.

Le référentiel des douze enjeux pris en compte pour les États est le suivant :

ENVIRONNEMENT
- Énergie et carbone
- Eau et biodiversité
- Filières vertes
- Rejets toxiques

SOCIAL
- Emploi
- Équité sociale
- Éducation
- Santé

GOUVERNANCE
- Respect de citoyens
- Indépendance et stabilité
- Qualité de la gestion
- Éthique

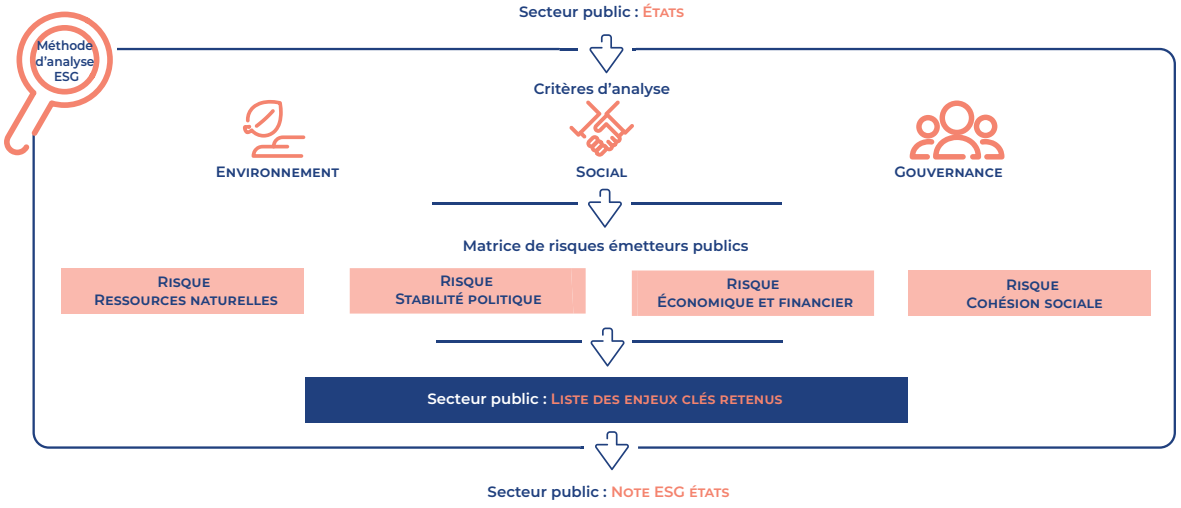

La méthodologie d'analyse ESG des États repose sur une évaluation des résultats obtenus pour l'ensemble des enjeux ESG sous revue. Cette analyse s'applique à un périmètre de quarante trois États (principalement membres de l'OCDE et/ou de l'Union européenne).

À l'issue du processus de notation, ces États sont ensuite classés selon leur niveau de performance ESG, sur une échelle allant de 0,5 (performance la plus faible) à 5 (meilleure performance).

4.3. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

→ Émetteurs privés

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an :

- Une empreinte carbone du portefeuille et d'un *benchmark* ;
- Une analyse de la contribution à la transition énergétique des émetteurs en portefeuille.

ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Le calcul des émissions financées a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur *via* les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO_2 par million d'euros investis (TeqCO_2/ million d'euros).

$$\text{Émissions financées} = \frac{\text{Encours détenu x total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société en millions d'euros}}$$

Les émissions carbone ou émissions de GES, exprimées en tonnes équivalent CO_2, proviennent soit des entreprises (directement ou *via* des déclarations faites au *Carbon Disclosure Project)*, soit d'un prestataire (*MSCI*) ayant effectué des estimations. Le calcul des émissions financées prend en compte les émissions de *scopes* 1 et 2 des émetteurs présents dans le portefeuille considéré.

L'interprétation de cette donnée doit être considérée avec prudence. D'une part, les calculs de ces émissions ne sont pas toujours réalisés suivant des normes homogènes par les entreprises. D'autre part, au niveau d'un portefeuille global, tous les secteurs d'activités des entreprises étant représentés, certaines émissions sont prises en compte plusieurs fois.

Cette mesure représente une photographie statique illustrant les décisions passées, mais ne fournit pas d'information sur la dynamique engagée. Par conséquent, au-delà du calcul de l'empreinte carbone, une approche complémentaire est réalisée.

PERFORMANCE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'évaluation de la performance énergétique, développée par OFI AM, utilise des données actuelles en intégrant une dimension prospective fondée sur la stratégie climat des acteurs appartenant aux secteurs les plus émetteurs de GES (automobile, produits chimiques, matériaux de construction, pétrole et gaz, services publics, etc.).

À partir d'une analyse effectuée selon deux axes (intensité des émissions de GES d'une part et contribution à la transition énergétique d'autre part), une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est obtenue.

Un *bonus* est attribué aux entreprises en fonction de leur chiffre d'affaires dans les technologies vertes*. Un *malus* est attribué aux entreprises qui possèdent, directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines de charbon thermique.

Une évaluation du portefeuille sur la base de cette méthodologie est réalisée une fois par an. Cette répartition permet d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique. Les émetteurs sont classés en quatre niveaux de risques et d'opportunités selon leur positionnement sur la matrice.

* Cf. lexique chapitre 5

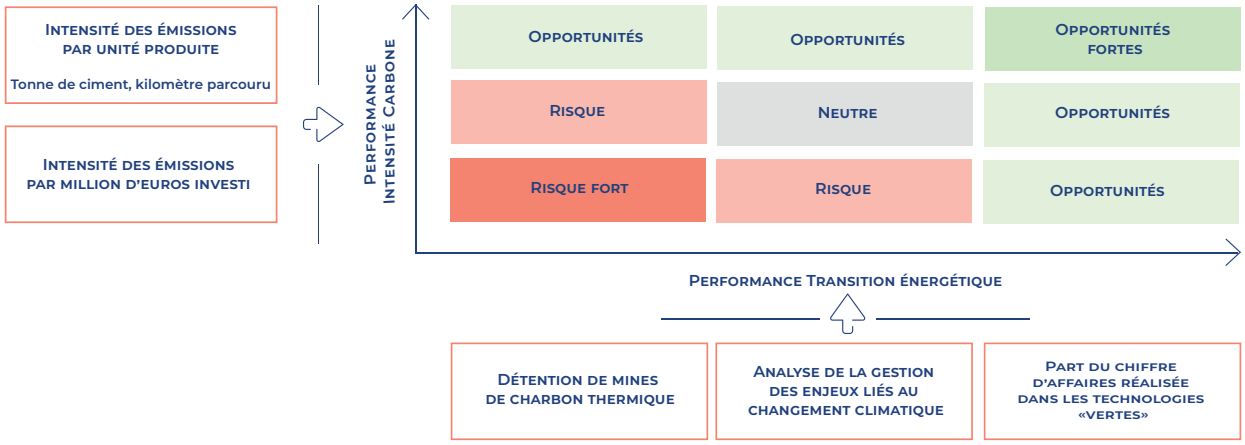

Les émetteurs à risques

Il s'agit des sociétés qui détiennent des réserves de combustibles fossiles et notamment de charbon thermique.

Les opportunités

Trois types d'entreprises représentent des opportunités d'investissement liées à la transition énergétique :

- Les sociétés les moins émettrices de GES dans les secteurs d'activités fortement émetteurs. Le niveau des émissions financées en investissant dans ces sociétés servira de base de comparaison.
- Les sociétés qui progressent le plus dans la gestion de la thématique « changement climatique ». Ces sociétés peuvent être à l'instant, de par leurs activités, fortement émettrices de GES, mais ce sont les progrès réalisés par ces émetteurs qui induiront les évolutions les plus significatives.
- Les sociétés qui par leurs produits ou services apportent déjà des solutions pour la transition énergétique, telles que par exemple : énergies renouvelables, amélioration de l'efficience énergétique, etc.

→ Émetteurs publics

L'analyse de la contribution des États au changement climatique est réalisée selon deux axes :

- L'intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO_2 rapportées au PIB, données publiées par l'Agence Internationale de l'Energie et Eurostat ;
- La contribution à la transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

4.4. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES CONTROVERSES

Évaluation du niveau de sévérité de chacune des controverses

Selon la méthodologie d'OFI AM, une controverse désigne tout débat qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes, concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et/ou de Gouvernance.

OFI AM suit de façon hebdomadaire les controverses touchant l'ensemble des entreprises à partir de plusieurs sources d'informations telles que les bases de données de *RepRisk* et *MSCI*. Chaque controverse est analysée selon deux paramètres : son étendue et son intensité.

Ces éléments permettent de classer les controverses en quatre niveaux de sévérité :

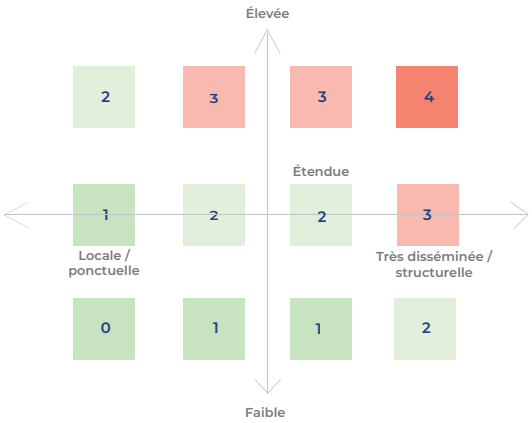

1 Controverse de sévérité mineure : impacts limités et/ou ponctuels

2 Controverse de sévérité moyenne : impacts significatifs mais limités dans le temps ou l'espace

3 Controverse de sévérité élevée : abus caractérisé(s) et/ou systémique(s)

4 Controverse de sévérité très élevée : abus caractérisé(s) et/ou systémique(s) de grande ampleur

Évaluation du niveau d'exposition aux controverses de chacun des émetteurs

OFI AM mène chaque trimestre une revue globale des niveaux de controverses pour chaque émetteur, c'est-à-dire le nombre de controverses auxquelles fait face chaque entreprise, combiné à leur sévérité.

Cette évaluation quantitative se base sur la consolidation des risques en matière de controverses, identifiés par deux fournisseurs de données *RepRisk* et *MSCI*.
L'équipe ISR a établi une matrice qui indique le niveau de chaque émetteur en fonction de la note *RepRisk* (AAA à D) et de la note *MSCI* (0 à 10).

L'échelle d'évaluation est la suivante :

- Non défini (aucune notation *RepRisk* et *MSCI*)
- 0 – Négligeable
- 1 – Faible
- 2 – Moyen
- 3 – Élevé
- 4 – Très élevé

4.5. *MEAN SPECIES ABUNDANCE (MSA)*

Le *MSA* est un indicateur de mesure d'empreinte biodiversité qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés.

Cet indicateur a été développé par l'institut environnemental néerlandais *PBL*. Pour décrire ce que reflète cet indicateur, l'institut *PBL* indique qu'un *MSA* de 100 % correspond à une forêt primaire, tandis qu'un *MSA* de 0 % correspond à un parking.

Pour référence, en 2018, l'indicateur de biodiversité « *Mean Species Abundance* » au niveau mondial était estimé à 63 %, contre une limite planétaire fixé à 72 %.

Sur la base du *MSA*, il est possible d'évaluer une autre métrique : le *MSA* par milliard d'euros investis ou MSAppb*. Elle permet d'agréger les différents impacts (terrestre et aquatique) d'une entreprise ou d'un portefeuille, sur des horizons temporels différents (présents et futurs).

Le *MSA* est composé de quatre sous-indicateurs :

Milieu	Type d'impact	Définition
AQUATIQUE	Dynamique	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu aquatique (eau douce) / Contribution de la Composante Dynamique (année courante ou flux) du titre en portefeuille
	Statique	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu aquatique (eau douce) / Contribution de la Composante Statique (cumulée ou stock) du titre en portefeuille
TERRESTRE	Dynamique	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu terrestre / Contribution de la Composante Dynamique (année courante ou flux) du titre en portefeuille
	Statique	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu terrestre / Contribution de la Composante Statique (cumulée ou stock) du titre en portefeuille

4.6. RÉPONSES AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Au travers de leurs investissements, Apivia Macif Mutuelle et la MNFCT contribuent à l'atteinte de neuf des dix-sept Objectifs du développement Durable (ODD) fixés par l'ONU :

	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	**Partie 2** : Dispositif de gestion des risques
	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	**Partie 2** : Dispositif de gestion des risques
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	**Partie 3** : Alignement à l'Accord de Paris
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	**Partie 3** : Alignement à l'Accord de Paris
	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	**Partie 2** : Dispositif de gestion des risques **Partie 3** : Alignement à l'Accord de Paris
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	**Partie 1 :** Stratégie climat **Partie 2** : Dispositif de gestion des risques **Partie 3** : Alignement à l'Accord de Paris
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	**Partie 2** : Dispositif de gestion des risques **Partie 3** :Alignement à l'Accord de Paris
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, protéger les sols et lutter ainsi contre le déclin de la biodiversité terrestre	**Partie 3** : Alignement à l'Accord de Paris
	Partenariats pour la réalisation des objectifs	**Partie 2** : Dispositif de gestion des risques

Lexique

Charbon thermique

Charbon extrait afin d'être utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Controverse

Débat dont peut faire l'objet un émetteur suite à la violation ou à la suspicion de violation des grandes conventions internationales relatives aux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Éco-activités

Activités soutenant la transition énergétique et écologique, c'est-à-dire en lien avec les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les bâtiments verts, le transport propre, la gestion des déchets et le contrôle de la pollution, les technologies de l'information et de la consommation et l'adaptation au changement climatique.

Énergies fossiles

Matières premières présentes sous terre et utilisées pour produire de l'énergie (charbon, gaz et pétrole par exemple).

Financial Stability Board

Conseil de stabilité financière : Organisme international en charge de surveiller et effectuer des recommandations sur le système financier mondial, créé en avril 2009 pour succéder au Forum de Stabilité Financière, suite au sommet du G20 de Londres.

Greenfin (label)

Créé par le ministère de l'Écologie, ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Il a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

Portefeuille de diversification

Le portefeuille de diversification des Entités est composé de fonds cotés (actions, obligataires et monétaires), et de fonds de dettes non cotées.

Principes pour l'investissement responsable

Les Principes pour l'investissement responsable sont un réseau international d'investisseurs soutenu par les Nations-Unies qui travaillent ensemble pour intégrer les enjeux de durabilité dans leurs stratégies et décisions d'investissement.

Science-Based Targets Initiative (SBTi)

Partenariat entre le *CDP*, le Pacte Mondial des Nations-Unies, le *World Resources Institute* (*WRI*) et le Fonds mondial pour la nature (*WWF*), visant à promouvoir les meilleurs standards dans l'établissement d'objectifs d'alignement des entreprises sur les scénarios de limitation du réchauffement climatique, et notamment de l'adéquation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre que se fixent les entreprises avec les données de la science climatique.

Services écosystémiques

Les services écosystémiques représentent les bénéfices offerts aux sociétés humaines par les écosystèmes. Il s'agit par exemple de la production de l'oxygène de l'air, l'épuration naturelle des eaux, la biomasse qui nourrit les animaux domestiqués, pêchés ou chassés, l'activité des pollinisateurs dans les cultures. On distingue quatre catégories de services : les services d'approvisionnement, de régulation, de soutien et les services culturels.

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Le règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ou Règlement *SFDR*, vise à améliorer la transparence concernant l'information relative aux investissements durables et aux risques de durabilité. Il impose aux acteurs des marchés financiers et aux conseillers financiers de l'UE des règles en matière de transparence concernant l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité dans leurs processus d'investissement et de conseil.

Au titre du *SFDR*, chacun des produits financiers est classé dans l'une de ces trois catégories :

- Article 6 : Le produit ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas un objectif d'investissement durable.
- Article 8 : Le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et est investi dans des sociétés appliquant des principes de bonne gouvernance. Il ne s'articule cependant pas autour d'un objectif d'investissement durable spécifique.
- Article 9 : Le produit a pour objectif principal l'investissement durable. Il est investi dans des activités qui contribuent à au moins un objectif environnemental ou social et ne causent par ailleurs aucun préjudice significatif aux autres objectifs de durabilité. Les sociétés dans lesquelles il est investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Technologies vertes

Technologies liées à la production d'énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficience énergétique, à la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

Urgewald

Organisation non gouvernementale allemande active sur les sujets liés à l'environnement et aux droits humains. *Urgewald* met notamment à disposition des investisseurs et du grand public des bases de données concernant les principaux producteurs de charbon (pour la *Global Coal Exit List*) et d'hydrocarbures (pour la *Global Oil and Gas Exit List*) susceptibles d'être utilisées dans la mise en œuvre de politiques d'exclusion.

Principaux indicateurs de performance par entité

Apivia Macif Mutuelle

Répartition des actifs financiers

À fin 2021, le portefeuille d'actifs d'Apivia Macif Mutuelle s'élève à 1,4 milliard d'euros (en valeur de marché).

80,7 % de l'encours est couvert par ce rapport.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN VALEUR DE MARCHÉ

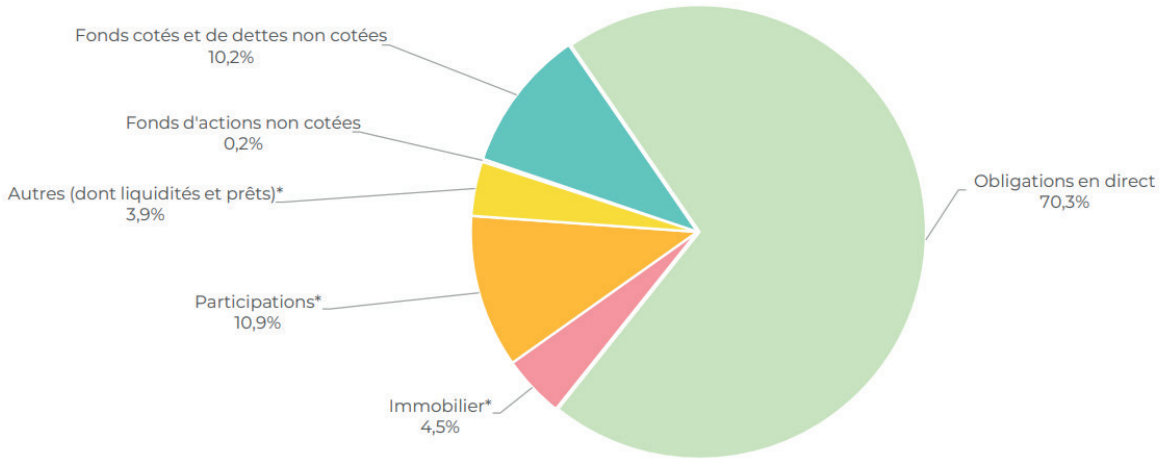

* Non pris en compte dans le présent rapport.

Partie 2 : Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG

Portefeuille obligataire

Analyse ESG Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : **98,2 %** de l'encours **56,6 %** de l'encours en catégories *leader* et impliqué **9,7 %** de l'encours en catégorie sous surveillance		
Suivi des controverses Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : **97,9 %** de l'encours Controverses négligeables à moyennes : **73,3 %** de l'encours Controverses très élevées : **1,5 %** de l'encours		
Obligations durables	**90,1 millions d'euros**	=	**6,2 %** de l'encours global

Fonds cotés et fonds de dettes non cotées

Fonds cotés et fonds de dettes non cotées	**100,0 %** de sociétés de gestion signataires des PRI **83,2 %** de l'encours classé articles 8 et 9 *SFDR**
Analyse ESG	Taux de couverture : **100,0 %** de l'encours **90,9 %** de l'encours en catégories *leader* et impliqué **0,0 %** de l'encours en catégorie sous surveillance

* hors fonds de dettes non cotées

Liste des fonds cotés classifiés articles 8 et 9 selon le règlement *SFDR*

	Code ISIN	Nom du fonds
Article 8	FR0011274984	GEMEQUITY - I EUR
	FR0011418342	R CONVICTION EURO I D
	LU1111643042	ELEVA EUROPEAN SELECTION
	FR0000971160	OFI FI RS EURO EQUITY C
	FR0013488335	MACIF ACTIONS LONG TERME PART D
	FR0013185535	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL AC H-EUR
	IE00BMW2TD31	LAZARD GB CONVT RECOVERY - A ACC EUR H
	LU0401808935	DNCA INVEST CONVERTIBLES I EUR
	LU1585264762	TIKEHAU SUBFIN FUND - I
	IE00BDZRX185	NEUBERGER BERMAN SHT DUR EM DBT EUR IA
	FR0011550771	OFI RS GLOBAL EMERG BOND OPPORTUNITI CD
	FR0011157973	OFI FI RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND ID
	FR0000979866	OFI FI RS EURO CREDIT SHORT TERM I
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY IC EU
	FR0011381227	OFI RS MONETAIRE IC
	FR0010279034	AVENIR PARTAGE ISR PART I
Article 9	FR0000981441	OFI RS EQUITY CLIMATE CHG I
	LU1209227344	OFI FUND RS ACT4 SOCIAL IMPACT F_EUR
	LU1209226619	OFI FUND RS ACT4 POSITIVE ECONOMY F_EUR
	LU0907928062	DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINAB
	FR0014003TC4	AEMA OBJECTIF NEUTRE CARBONE 2050 C/D

Partie 3 : Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité

Portefeuille obligataire

Analyse Transition énergétique Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : **95,8 %** de l'encours Émetteurs en catégorie peu intense : **56,2 %** de l'encours Émetteurs en opportunités ou opportunités fortes : **36,9 %** de l'encours Émetteurs en risque fort : **0,3 %** de l'encours
Intensité carbone Émissions financées du portefeuille d'obligations privées Intensité carbone du portefeuille d'obligations publiques	**62,2 tonnes de CO_2 eq / million d'euros** investis **102,2 kilogrammes de CO_2 eq / millier de dollars USD** de PIB

Investissements dans des activités vertes

Encours investi sur des entreprises actives dans le champ de la transition énergétique et écologique, selon la typologie *Greenfin*

Entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités	**35,5 millions d'euros**	=	**5,0 %** de l'encours des obligations privées
Entreprises réalisant entre 10 % et 50 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités	**112,2 millions d'euros**	=	**15,8 %** de l'encours des obligations privées
Investissements en obligations vertes	**41,6 millions d'euros**	=	**5,9 %** de l'encours des obligations privées

Répartition des actifs financiers

À fin 2021, le portefeuille d'actifs de la MNFCT s'élève à 16,2 millions d'euros (en valeur de marché).

78,1 % de l'encours est couvert par ce rapport.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN VALEUR DE MARCHÉ

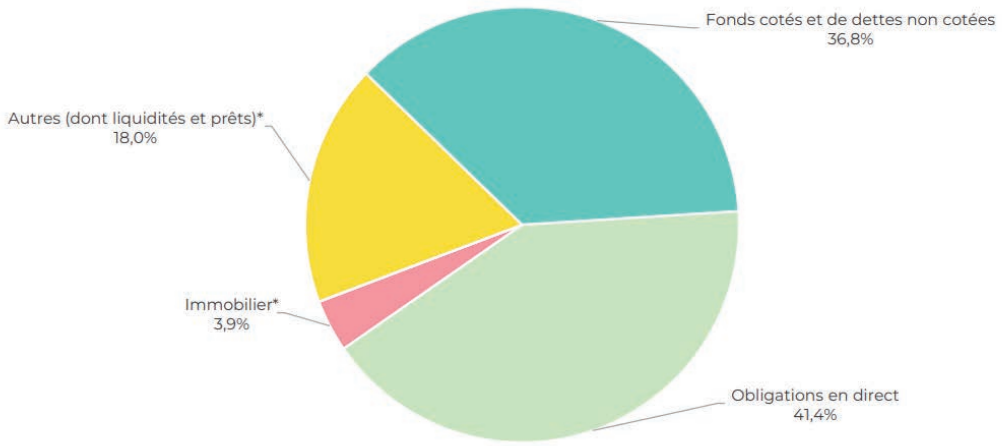

Partie 2 : Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG

Portefeuille obligataire	
Analyse ESG Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : **89,2 %** de l'encours **51,1 %** de l'encours en catégories *leader* et impliqué **0,0 %** de l'encours en catégorie sous surveillance
Suivi des controverses Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : **100,0 %** de l'encours Controverses négligeables à moyennes : **82,6 %** de l'encours Controverses très élevées : **0,0 %** de l'encours
Obligations durables	**0 euro**

Fonds cotés et fonds de dettes non cotées	
Fonds cotés et fonds de dettes non cotées	**100,0 %** de sociétés de gestion signataires des PRI **92,7 %** de l'encours classé articles 8 et 9 *SFDR**
Analyse ESG	Taux de couverture : **100,0 %** de l'encours **83,8 %** de l'encours en catégories *leader* et impliqué **0,0 %** de l'encours en catégorie sous surveillance

* hors fonds de dettes non cotées

Liste des fonds cotés classifiés articles 8 et 9 selon le règlement *SFDR*

	Code ISIN	Nom du fonds
Article 8	FR0000971178	OFI FI RS EURO EQUITY D
	FR0012046621	OFI FI RS EURO EQUITY SMART BETA I
	FR0000979866	OFI FI RS EURO CREDIT SHORT TERM I
	FR0000008997	OFI RS LIQUIDITES C/D
	FR0011381227	OFI RS MONETAIRE IC
	FR0010279034	AVENIR PARTAGE ISR PART I
	FR0013067790	BFT AUREUS - CLASSE I2 - C/D
	FR0013065299	GROUPAMA TRESORERIE - P
	FR0000009987	UNION PLUS PART C EUR
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS I
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY IC EU

→ Partie 3 : Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité

Portefeuille obligataire

Analyse Transition énergétique Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : **100,0 %** de l'encours Émetteurs en catégorie peu intense : **56,2 %** de l'encours Émetteurs en opportunités ou opportunités fortes : **43,8 %** de l'encours Émetteurs en risque fort : **0,0 %** de l'encours
Intensité carbone Émissions financées du portefeuille d'obligations privées Intensité carbone du portefeuille d'obligations publiques	**88,6 tonnes de CO_2 eq / million d'euros** investis **121,5 kilogrammes de CO_2 eq / millier de dollars USD** de PIB

Investissements dans des activités vertes

Encours investi sur des entreprises actives dans le champ de la transition énergétique et écologique, selon la typologie *Greenfin*

Entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités	**0,53 million d'euros**	=	**11,2 %** de l'encours des obligations privées
Entreprises réalisant entre 10 % et 50 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités	**1,44 million d'euros**	=	**30,7 %** de l'encours des obligations privées
Investissements en obligations vertes	**0 euro**		

Pour en savoir plus

Sur Internet
Rendez-vous sur macif.fr

Sur Facebook @MacifAssurances

Sur Youtube MACIF, playlist « Macif Prévention »

Sur Twitter @MacifAssurances

La Macif,
c'est vous.

Crédits photos : Olivier Lhemann / Pic and Pick, Darri, Macif / Mourad Chefai, Igor Emmerich / Image Source / GraphicObsession, Sean Prior / Wavebreak Media / GraphicObsession, momentimages / Tetra Images / GraphicObsession, momentimages / Tetra Images / GraphicObsession, Hero Images / GraphicObsession, Yuri Arcurs Photography / GO Vision / GraphicObsession, Daniel Grill / Tetra Images / GraphicObsession, Radius Images / Graphicobsession, Ale Ventura / PhotoAlto / GraphicObsession, PeopleImages.com / GO Vision / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.